

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 novembre 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 20 novembre 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Eric BERNARD.

---

**Délibération n°BC26112401 – SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSISTANTES MATERNELLES**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC06022417 du Conseil de Communauté du 06 février 2024 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2024,

Vu la délibération n° CC09042413 du Conseil de Communauté du 09 avril 2024 fixant le règlement d'attribution des subventions versées aux assistantes maternelles,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20241126-BC26112401-DE

Madame la Présidente propose d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre des aides versées pour l'installation des assistantes maternelles :

- Madame Cynthia RIGAUDEAU (Le Boupère) : 800 euros

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,**

**Le Bureau de communauté, à l'unanimité, VOTE la subvention indiquée au titre de l'année 2024.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 24/12/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance  
Eric BERNARD**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 novembre 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 novembre 2024

Membres présents : 14

Votants : 16

Quorum : 9

**Présents** : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY.

**Assistaient également à la séance** :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

**Secrétaire de séance** : Eric BERNARD.

---

**Délibération n°BC26112402 - ADHESION AU RESEAU ECONOMIQUE CIRCULAIRE**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions à des associations, n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé maximal est inférieur à 23 000 € par an. Le bureau pourra assortir l'octroi de subvention à la conclusion d'une convention d'objectifs »

Monsieur Lionel Gazeau, vice-président en charge de l'Economie territoriale et urbanisme expose que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges est engagé dans un PCAET avec notamment un axe 1 « s'engager dans la transition » et axe 2 « soutenir une économie locale responsable et solidaire », dont l'une des actions est « développer et soutenir les pratiques et

les filières de l'Économie Circulaire » au travers notamment la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale.

En 2019, le club d'entreprises, les entreprises et élus du territoire ont participé à 3 temps forts autour de la transition sociétale et environnementale pour construire ensemble un plan d'action pragmatique et opérationnel. L'objectif est d'anticiper l'impact des changements climatiques, de la diminution des ressources primaires ou encore des évolutions sociales.

4 thématiques d'actions ont émergé :

- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité #1
- Gérer les déchets des entreprises #2
- Services et actions mutualisées #3
- Diminuer la consommation d'énergie #4

La Communauté de communes a souhaité déployer ces actions au travers la démarche d'Écologie Industrielle territoriale depuis 2020. Celle-ci repose en partie sur l'expérimentation d'action par « groupe d'entreprises » en fonction des sujets mais également dans le cadre d'une échelle territoriale identifiées : La Zone d'activités Economique de Montifaut ou au travers le collectif RSE à l'échelle du territoire.

L'ADECC, association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative, a été créée en mai 2017. Elle a pour vocation à apporter des solutions clés en main aux entreprises et aux territoires et à animer une communauté engagée dans l'économie circulaire et collaborative. A ce jour les résultats sont les suivants :

- plus de 200 adhérents (dont 9% de collectivités locales)
- 1,5M€ d'économies apportées à ses adhérents
- 280 coopérations inter-entreprises
- environ 4500 tonnes de déchets mieux valorisés.
- environ 1600 tonnes de CO2 évités

L'association est à présent reconnue dans le paysage de l'économie circulaire, c'est un outil important pour faire valoir les démarches d'EIT du territoire à l'échelle régional et national, de bénéficier d'apport d'experts mais aussi d'être en alerte sur de nouvelles filières en économie circulaire.

L'adhésion à l'ADECC s'élève à 1437€ pour 3 ans lui permettant de bénéficier des services associés (décrits dans la présentation de l'ADECC)

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après un vote à mains levées,**

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes pour une durée de 3 ans à l'association ADECC pour un montant de 1 437 euros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20241126-BC26112402-DE

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 24/12/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance  
Eric BERNARD**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 novembre 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 20 novembre 2024

Membres présents : 14

Votants : 16

Quorum : 9

**Présents** : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY.

**Assistaient également à la séance** :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

**Secrétaire de séance** : Eric BERNARD.

---

Délibération n°BC26112403 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA  
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Vu la délibération n°CC24092419 du Conseil de communauté du 24 septembre 2024, approuvant les nouveaux critères relatifs au programme d'aides environnementales pour le volet « aide à la

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20241126-BC26112403-DE

réhabilitation des assainissements non-collectifs » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com	Aide avancée VENDEE EAU
2024/ANC26	GABARD Paul	POUZAUGES	12 206,92 €	1 000,00 €	4 250,00 €
2024/ANC27	FOUCHER Philippe	MONTOURNAIS	10 972,50 €	1 000,00 €	
2024/ANC28	BONNINGUES Patrice	ST MICHEL MONT MERCURE SEVREMONT	9 794,75 €	979,48 €	
2024/ANC30	FONTENIT Claude	LE BOUPERE	11 607,70 €	1 000,00 €	
2024/ANC31	SAVARY Noémie	TALLUD SAINTE GEMME	15 954,95 €	500,00 €	1 700,00 €
2024/ANC32	POIRAUD Lucette	POUZAUGES	14 823,60 €	1 000,00 €	
2024/ANC33	RAMBAUD Christiane	LA FLOCELLIERE - SEVREMONT	12 962,93 €	1 000,00 €	
	COULBRANT Patrice	LA POMMERAIE SUR SEVRE - SEVREMONT	12 221,00 €	0,00 €	1 700,00 €
	VANDENABELLE Marc	CHAVAGNES LES REDOUX	12 523,54 €	0,00 €	1 700,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>113 067,89 €</b>	<b>6 479,48 €</b>	<b>9 350,00 €</b>

Les dossiers : COULBRANT Patrice et VANDENABELLE Marc n'ont pas d'aides de la Communauté de Communes car ils ont acheté après 2011 et ne sont pas des foyers très modestes.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de cette subvention au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Le secrétaire de séance  
Eric BERNARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Souillard  
Date de signature : 24/12/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 novembre 2024

----

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 20 novembre 2024

**Présents** : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY.

**Assistaient également à la séance** :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

**Secrétaire de séance** : Eric BERNARD.

---

Délibération n°BC26112404 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20241126-BC26112404-DE

(PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Après un vote à mains levées,**

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 28 541 €, qu'elles figurent en annexe à la présente délibération.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 24/12/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance  
Eric BERNARD**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 26 novembre 2024

-----  
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 20 novembre 2024

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROY.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Eric BERNARD.

---

Délibération n°BC26112405 - ENGAGEMENT A L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE SANTE MENTALE DE VENDEE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil communautaire du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions à des associations, n'ayant pas d'activités économiques dont le montant cumulé est inférieur à 23 000€ par an. Le bureau pourra assortir l'octroi de subvention à la conclusion d'une convention d'objectifs »,

Monsieur Jean-Louis Roy, vice-président en charge du Pôle Solidarités expose que le Projet territorial de santé mentale (PTSM) est un outil de déclinaison de la politique de santé mentale, élaboré à l'initiative des acteurs locaux avec l'objectif principal d'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

La Vendée a été l'un des premiers départements à s'être engagé dans le processus d'élaboration d'un projet territorial de santé mentale et à obtenir la validation de son PTSM en décembre 2018 (une vingtaine de partenaires signataires).

La dynamique du groupe est aujourd'hui le socle d'un travail dans la confiance avec une coopération et co-construction qui pourra encore être renforcée pour le PTSM 2 à venir.

Au-delà du PTSM, le territoire est riche de nombreuses initiatives et acteurs mobilisés qui concourent à une prise en compte partagée des enjeux de santé mentale. C'est particulièrement le cas en proximité avec des volets santé mentale dans les nombreux contrats locaux de santé ou plans locaux unique santé social ainsi que par la mobilisation des communautés professionnelles territoriales de santé.

La structuration de la gouvernance du PTSM témoigne aujourd'hui d'une volonté partagée d'inscrire au cœur du prochain PTSM des actions encore plus ambitieuses, engageantes et transformatrices pour le système de santé et les milieux de vie, au bénéfice des usagers et citoyens.

Pour cela, et pour faire vivre le PTSM 2, une communauté de santé mentale de Vendée doit être constituée.

Une réunion préfiguratrice de cette communauté a été organisée le 7 novembre dernier pour présenter la démarche de constitution, la convention préparatoire et son fonctionnement.

Le Contrat Local de Santé du Pays de Pouzauges comporte un axe stratégique « santé mentale » qui fera l'objet de la mise en œuvre de 3 actions sur ses 5 années d'existence :

- Mise en place d'un réseau des acteurs en santé mentale
- Sensibilisation/ formation du grand public et des acteurs du territoire à la « notion » de santé mentale.
- Intégrer davantage la santé mentale dans les actions déployées auprès des jeunes au sein du Parcours Prévention Promotion à la Santé (PPPS) porté par la Collectivité

Adhérer à la communauté de santé mentale donnera au territoire une légitimité supplémentaire à nos actions et des moyens mutualisés en matière de portage technique, de partenariat ou de financement.

La gouvernance de la Communauté de Santé Mentale de Vendée est fondée sur un principe d'égalité entre ses membres sans différenciation de statut quant aux propositions de collaboration et d'action dans 4 collèges.

Collège 1 : Acteurs du Social et du Médico-Social (publics et privés)

Collège 2 : Acteurs du Sanitaire (Etablissements et Libéraux)

Collège 3 : Citoyens (Associations représentant les usagers, patients et familles engagés dans le parcours des personnes en santé mentale)

Collège 4 : Collectivités, EPCI et Institutions (Collectivités territoriales et Institutions engagées dans le parcours des personnes en santé mentale ou encore représentants des dispositifs territoriaux).

Les membres de la communauté de santé mentale en tant que personnes morales sont représentées par une personne physique désignée. Des personnes physiques librement adhérentes peuvent participer au sein du collège citoyen.

Intégrer le collège 4 : Collectivités, EPCI et Institutions (Collectivités territoriales et Institutions engagées dans le parcours des personnes en santé mentale ou encore représentants des dispositifs territoriaux), avec comme représentante pour la collectivité : **Céline Reveau**.

**Après avoir entendu l'exposé,**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20241126-BC26112405-DE

Après un vote à mains levées,

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **SE PRONONCE** sur l'adhésion à la Communauté de Santé Mentale de Vendée.
- **DIT** que Céline Reveau représentera la Communauté de communes dans le collège 4 des Collectivités, EPCI et Institutions.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

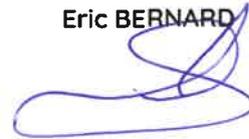
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 24/12/2024  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance  
Eric BERNARD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification